

PROTECTION, VALORISATION ET AMÉLIORATION DES RESSOURCES EN EAU : LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE



L'eau est une ressource naturelle majeure. Élément aussi essentiel que fragile à préserver, elle fait, de la part du Conseil départemental, l'objet d'une attention toute particulière s'agissant de sa protection, sa valorisation et sa gestion, conformément aux dispositions des différentes lois sur l'eau et aux préconisations des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Les actions engagées se traduisent pour les collectivités par un soutien financier de leurs investissements et un accompagnement technique dans les domaines de l'assainissement et de l'eau potable. Agriculteurs, industriels, particuliers peuvent bénéficier d'une aide technique. En outre, le Département joue un rôle prépondérant pour encourager les économies d'eau, les alternatives à l'emploi de produits phytosanitaires, la protection des milieux aquatiques ou encore dans la gestion du lac de Haute-Mayenne.

la parole à l'élu

Louis Michel,
Vice-Président
de la commission
environnement,
développement durable et
mobilités, en charge de l'eau



« Le Département rédige actuellement le schéma départemental d'alimentation en eau potable avec l'objectif de garantir à tous les Mayennais un accès durable et équitable à une eau de qualité en partenariat avec les collectivités et les acteurs locaux. Les orientations de préservation de l'eau et des milieux aquatiques sont examinées par grand bassin versant (Mayenne, Sarthe, Oudon, ...) pour écrire les schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les SAGES. Pour ma part, je suis à la fois en charge de l'eau au niveau du Conseil départemental et Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du bassin versant de la Mayenne et de l'Oudon. Au sein de ce petit « parlement local de l'eau », composée de représentants des collectivités, de l'État et des usagers, on évoque les questions liées à la restauration des cours d'eau et des zones humides, l'amélioration de la qualité de ressources en eau et la gestion de l'eau en période de sécheresse ou d'inondation. Je citerai, parmi les sujets de travail de la CLE, la prise en compte des zones humides fonctionnelles dans les documents d'urbanisme ou les actions d'économie d'eau ».



D'importants travaux de mise aux normes de la station de pompage de Gratte-Sac à Voutré sont actuellement en cours. Le Département a accordé une aide 1,07 million €.

5,5 millions € d'aides alloués par le Département en 2017

Pour la période 2013/2018, et conformément à la convention de partenariat signée entre le Département et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, près de 80 millions € sont consacrés aux travaux en faveur de l'assainissement collectif et non collectif (réhabilitation ou construction de stations d'épuration, renforcement des réseaux d'assainissement), de la protection de la ressource et l'alimentation en eau potable (renouvellement d'environ 80 km de réseau par an, travaux sur les stations de pompage et les réservoirs, forages...), de la restauration et la gestion des rivières. Les enjeux sont de taille puisque l'on compte 12 000 kilomètres de tuyaux enterrés pour acheminer l'eau potable, 280 stations d'épuration ou encore 3 600 km de cours d'eau. Chaque année, 5,5 millions € d'aides, prélevés en grande partie sur les factures des Mayennais, sont directement distribués par le Département aux communes et syndicats pour les aider à financer leurs travaux.

Assistance technique pour les collectivités et les particuliers

Le Département s'affiche comme un partenaire technique majeur des collectivités, dans le domaine

de l'eau en général. Ainsi, par exemple, pour l'assainissement, le Service d'assistance technique pour l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) accompagne les communes pour garantir un bon fonctionnement des stations d'épuration et des réseaux de collectes. Pour les particuliers dont l'habitation n'est pas raccordée à un réseau, le Département participe à une étude technique nationale pour évaluer la performance des nouveaux procédés (micro-stations individuelles) dont les résultats seront publiés d'ici à la fin de l'année.

L'assistance technique s'applique également à l'eau potable avec l'Agence technique départementale de l'eau (ATD'eau). Depuis 2011, elle est sollicitée par les collectivités et syndicats compétents pour les questions ayant trait à la protection de la ressource, la production et la sécurisation, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le contrôle des contrats d'affermages... Une assistance technique à destination des groupements de communes est également délivrée pour les travaux d'entretien des rivières et de restauration des cours d'eau. Enfin, il faut souligner le rôle prépondérant du Laboratoire départemental d'analyses de la Mayenne (LDA 53), lequel réalise des prélèvements et des analyses d'eau et confirme les bonnes pratiques mises en place, conformément aux règles d'auto-surveillance.

témoignages



Jean-Noël Ravé, Maire de Montsûrs Saint-Cénéry

« La commune de Montsûrs a mis en service en 2015 une nouvelle station d'épuration d'une capacité de traitement équivalente à 5 000 habitants. Cet investissement financier important, puisqu'il s'élevait à 3 millions €, a nécessité l'appui financier du Département (590 000 €) et l'appui technique du SATESE lors des études préalables et la construction de la station. Sur des chantiers aussi complexes, cette expertise technique est indispensable. Aujourd'hui encore, le SATESE est un précieux partenaire afin que la commune réponde aux exigences réglementaires. Pour cette station, dont l'exploitation a été confiée à entreprise privée, il vérifie les appareils de mesure et les données fournies par l'exploitant, en réalisant des mesures de débits et des analyses physicochimiques comparatives qu'il confie au Laboratoire départemental d'analyses (LDA 53) ».



Pascal Lecommandoux (Défi des Familles à énergie positive)

« Lors de notre participation au Défi des Familles à énergie positive, nous avons relevé un défi supplémentaire, celui de baisser notre consommation d'eau. Dans notre pavillon à Montigné-le-Brillant, où vivent quatre personnes, j'ai installé sur l'ensemble des robinets des mousseurs. Ces filtres, faciles à installer, permettent de consommer deux fois moins d'eau. Un système réduisant le débit de la douche a également été posé. Pour les deux chasses d'eau, l'une a reçu une masselotte immergée dans le réservoir et le flotteur de la seconde a été réglé de façon optimale. Nous récupérons l'eau de pluie pour le jardinage et le bricolage. Enfin, nous avons adopté des comportements responsables, comme celui de ne pas faire couler l'eau pendant le broissage des dents. Tous ces gestes, qui ne demandent aucun effort, nous ont permis de réduire de 10 % notre consommation d'eau ».



Le captage des eaux souterraines par forage pour l'alimentation en eau potable.



Le rôle du lac de Haute-Mayenne

Avec les faibles pluies enregistrées cet hiver, le rôle du lac de Haute-Mayenne à Saint-Fraimbault-de-Prières, dont le Département assure la gestion, pourrait être décisif cet été. En effet, cette retenue de 127 hectares et de 3,1 millions de m³ d'eau permet de soutenir l'étiage quand les précipitations manquent. Ce lac est, par ailleurs, un site naturel où la biodiversité est préservée avec la création de frayères et l'application d'une régulation différenciée des niveaux d'eau en fonction des saisons.

www.sagemayenne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr

www.ecomotives.fr

www.lamayenne.fr



Le Département accompagne également les Communautés de communes et d'agglomération à prendre les compétences d'alimentation en eau potable, d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques, conformément à réforme des collectivités territoriales (loi NOTRe) pour 2018 ou pour 2020.

L'eau, une richesse à économiser et à préserver

La Mayenne compte 80 points de captage pour l'alimentation en eau potable et 20 millions de m³ d'eau sont destinés à la consommation annuelle. De l'eau qu'il faut veiller sans cesse à économiser. D'autant plus que, si la sécheresse de 1976 a définitivement marqué les esprits, l'année 2017 pourrait également faire parler d'elle dans le futur. L'hiver dernier fut le troisième plus sec depuis 1959 et la situation est préoccupante. Le Département mène une démarche volontariste pour inciter chaque citoyen à économiser cette « or bleue » grâce à des gestes quotidiens « Ecod'eau » (préférer les douches aux bains, poser des mousseurs dans les robinets...). Ces gestes, on peut en prendre connaissance

grandeur nature dans un appartement dédié, « Espac'Eco » à Laval (02 52 46 01 21) ou grâce à un camion itinérant. Autre action, le défi des Familles à énergie positive, soutenu par le Département, montre que chacun peut réduire significativement sa consommation. Pour sa part, le Département a équipé l'ensemble des robinets et des chasses d'eau des collèges publics de dispositifs visant une diminution de 20 % de la consommation.

La qualité de l'eau, autre enjeu majeur, demeure une priorité du Conseil départemental. Ainsi, pour mesurer sa qualité, le Département s'appuie sur un maillage de 48 points de suivi. Les résultats observés entre 2005 et 2015, globalement en progrès, peuvent être encore améliorés. La reconquête de la qualité de l'eau nécessite des efforts continus et de tous : particuliers, agriculteurs, entreprises et collectivités. Avec le programme « Phyt'eau propre 53 », l'objectif est d'encourager les pratiques alternatives à l'emploi des produits phytosanitaires, interdits depuis cette année pour les collectivités et dès le 1^{er} janvier 2019 pour les particuliers. Le jardinage au naturel avec le paillage, qui permet de moins arroser, et le binage sont des solutions efficaces. Dans ce domaine, le Département est exemplaire car depuis 2009, il n'emploie aucun pesticide pour l'entretien des bords de routes, voies vertes et collèges dont il a la charge.



Christian Raimbault, Président du Syndicat de bassin du Vicoin

« Notre syndicat, qui regroupe 18 communes le long des 250 km de cours du Vicoin et ses affluents, a engagé des mesures en faveur de la protection du milieu aquatique, sous la responsabilité de son technicien Nicolas Boileau. La plus spectaculaire fut la suppression de 24 des 26 ouvrages présents sur la zone et dont l'entretien n'était plus assuré. Cela a permis de renouer avec un cours d'eau avec plus de courant, favorisant la biodiversité des lieux. Aujourd'hui, la qualité de l'eau s'est sensiblement améliorée et le poisson est plus abondant, avec notamment, le retour des anguilles et l'arrivée de nouvelles espèces. L'installation de frayères sur le site de Coupeau à Saint-Berthevin, à Port-Brillet et prochainement au Genest-Saint-Isle a également permis d'accélérer ce phénomène. Quant aux berges, elle sont moins détériorées par les animaux d'élevage grâce à la pose de pompes à nez et la suppression des abreuvoirs en bordure ».